



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 18224

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la pérennité de l'établissement industriel de maintenance du matériel d'Epernay. Il apparaît, en effet, que cet établissement subit une perte de charge de travail engendrée par la suppression de certains types de matériel dont le personnel assurait la maintenance. En conséquence, une reconfiguration du site est envisagée. Cette dernière prévoit la création d'un site destiné à la maintenance des trains express régionaux. Aussi, tous les matériels régionaux devraient être affectés au centre de maintenance d'Epernay, ce dernier ayant la qualité d'établissement régional titulaire. En termes de financement, la région Champagne-Ardenne et la SNCF s'étaient entendues pour en assurer le coût global. Toutefois, il semblerait qu'une constante technique emporte une augmentation de coût de ce projet. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions de la SNCF quant à la prise en charge de ce surcoût, et ce afin que ce projet de reconfiguration soit effectif et permette ainsi d'assurer la maintenance des établissements SNCF à Epernay.

Texte de la réponse

L'établissement industriel de maintenance du matériel d'Epernay doit subir dans les années prochaines des transformations importantes. Elles sont liées à la réduction du parc de locomotives fret qui constituait la principale charge des ateliers. Jusqu'en 2005, les activités envisagées devaient permettre de maintenir la charge de travail à un niveau proche de celle d'aujourd'hui. Le projet de création d'un nouvel atelier pour la maintenance du matériel régional sur le site d'Epernay pourrait permettre de garantir la pérennité du site au-delà de 2005. Ce projet s'inscrit dans la logique du schéma directeur de maintenance du matériel TER arrêté par la SNCF. Cette dernière en a confirmé la faisabilité technique et l'intérêt pour l'exploitation des services régionaux. Compte tenu des caractéristiques du projet, les financeurs potentiels, qui étaient le conseil régional et la SNCF à moindre proportion, ont toujours indiqué qu'ils souhaitent élargir le tour de table possible. De plus, les modifications envisagées pour tenir compte des contraintes du site génèrent des coûts supplémentaires et rendent plus délicat le montage financier. Celui-ci a fait l'objet d'une réunion début mai en sous-préfecture d'Epernay. Il en ressort que la communauté de communes Epernay - Pays-de-Champagne pourrait prendre en charge l'aménagement primaire de la zone concernée. D'autres financements, tels que ceux du conseil général et du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire font l'objet d'un examen attentif. La confirmation est attendue de la SNCF sur le niveau de son engagement financier. Elle a été saisie à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18224

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3620

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5636